



Délégué ... intéressé ??? Pourquoi pas ?

Le délégué est un relais entre sa classe et la direction, les professeurs, les éducateurs, le conseil des délégués.

Ses qualités: **il écoute, communique, participe, est objectif, disponible, a la confiance de sa classe.**

LA CHARTE DES DELEGUES D'ELEVES

Cette charte des délégués, véritable « carte de visite » des délégués d'élèves, a été élaborée en répondant à huit questions.

1. Pourquoi un système de délégués dans l'école?

Pour favoriser la démocratie, pour représenter les différentes classes, créer des projets qui améliorent la vie de l'école et faciliter la communication entre les différents acteurs de l'établissement.

2. Le rôle du délégué dans sa classe?

Le délégué est élu dans le but de représenter l'ensemble de sa classe et de servir de lien entre les autorités et les élèves. Il doit être à l'écoute de chacun. Il doit avoir des projets et des solutions pour améliorer la vie de sa classe et des professeurs. Il n'a pas tous les pouvoirs. Le délégué doit pouvoir être un point de repère, un pacificateur et être au courant du fonctionnement de l'école. Il doit prévoir et animer différents types de réunions, rapporter l'avis de sa classe au Conseil de délégués et inversement.

3. Le rôle du Conseil des délégués?

Se réunir afin de rassembler les suggestions émanant de chaque classe et d'élaborer des projets communs pour améliorer la vie dans l'établissement.

4. Le rôle du délégué dans le Conseil des délégués?

Rapporter objectivement l'avis de la classe qu'il représente.

5. Le champ d'action du Conseil des délégués?

Etablir des propositions communes et vérifier si l'on va en discuter à la réunion avec la Direction et au Conseil de participation, quelles suites on va y donner et répercuter l'information aux délégués.

Prévoir un système pour révoquer un délégué qui ne remplirait pas honnêtement sa tâche.

6. Le rôle du délégué n'est pas •...

Le délégué ne peut pas abuser de son pouvoir, prendre en charge, mentir pour protéger un ami, déformer le vote. Le délégué ne doit pas être une « balance », un bouc-émissaire, le chouchou du prof, un boy, un dictateur, ni un banquier.

7. L'organisation des élections?

Tous les élèves de la classe ont le droit de voter et d'être élus à condition de s'être porté candidat. Après un temps de parole de trois minutes, accordé à chaque candidat pour

qu'il se présente, un vote anonyme est organisé dès que l'horaire définitif est en place. Le vote se fera pendant le cours de français.

8. L'organisation des réunions de classe et du Conseil des délégués?

Les réunions doivent être prévues une semaine à l'avance. L'ordre du jour doit être connu.

Réunions de classe

Motifs des réunions: avant le Conseil de participation, avant une rencontre avec la Direction, pour faire l'évaluation de l'année, et en cas d'urgence. Le délégué doit ensuite disposer de 10 minutes pour faire le compte rendu à sa classe.

Réunion du Conseil

En fonction des circonstances, toutes les classes seront réunies ou alors seulement certains niveaux.